

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 44^e année – N° 11 – Jeudi 24 mars 2022

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journallofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

Pas de publications cette semaine.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Courrendlin

Entrée en vigueur du règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) et règlement tarifaire y relatif de la commune mixte de Courrendlin

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Courrendlin le 13 décembre 2021, a été approuvé par le Gouvernement le 3 mars 2022.

Réuni en séance du 14 mars 2022, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal

Le maire: Joël Burkhalter.

La secrétaire: Stéphanie Mahon.

Courrendlin

Entrée en vigueur du règlement concernant l'entretien des drainages et chemins agricoles et forestiers de la commune mixte de Courrendlin

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Courrendlin le 13 décembre 2021, a été approuvé par le Gouvernement le 3 mars 2022.

Réuni en séance du 14 mars 2022, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Le maire: Joël Burkhalter.

La secrétaire: Stéphanie Mahon.

Courrendlin

Entrée en vigueur du règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) de la commune mixte de Courrendlin

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Courrendlin le 13 décembre 2021, a été approuvé par le Gouvernement le 3 mars 2022.

Réuni en séance du 14 mars 2022, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal

Le maire: Joël Burkhalter.

La secrétaire: Stéphanie

Grandfontaine

Entrée en vigueur du règlement concernant les inhumations et le cimetière

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Grandfontaine le 7 décembre 2021, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 3 mars 2022.

Réuni en séance du 17 mars 2022, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Lugnez

Assemblée communale extraordinaire mercredi 6 avril 2022, à 20h00, à l'école de Lugnez

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter un crédit de Fr. 385000.00 pour « l'aménagement d'un trottoir: Route Principale – Rue du Moulin » ; donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire.
3. Accorder un droit de passage à M. Joël Lehmann sur la parcelle 101 pour accéder à la parcelle 102.

Conseil communal.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Paroisse réformée évangélique du district de Porrentruy

Assemblée extraordinaire dimanche 3 avril 2022, à 11h15, au Centre paroissial, à l'issue du culte

Ordre du jour:

1. Election d'un-e déléguée à l'Assemblée de l'Eglise.

Secrétariat de la Paroisse réformée.

Saulcy

Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique lundi 25 avril 2022, à 20h00, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Désignation des scrutateurs.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Comptes 2021 et dépassements.
4. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Undervelier

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine, jeudi 7 avril 2022, à 20h30, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Accueil et ouverture de l'assemblée.
2. Nommer deux scrutateurs.
3. Procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Comptes 2021 et dépassements de crédit.
5. Informations pastorales.
6. Divers et imprévu.

Undervelier, le 21 mars 2022.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Avis de construction

Le Bémont

Requérante et auteur du projet: Commune du Bémont, Secrétariat communal, Les Cufattes 85b, 2360 Le Bémont.

Description de l'ouvrage: Mise en dur (bitume) d'un chemin groisé pour accès à la ferme de M. André Jeanbourquin.

Cadastre: Le Bémont. Parcelle N° 180, sise au lieu-dit Champ au Prêtre, 2360 Le Bémont. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Dimensions: Longueur 140m00, largeur 3m00.

Genre de construction: Bitume.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune du Bémont, Les Cufattes 85B, 2360 Le Bémont, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 25 avril 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Bémont, le 16 mars 2022.

Conseil communal.

Les Bois

Requérant: LBT Promotion Sàrl, Rue de l'Horizon 30, 2206 Les Geneveys-sur-Coffrane. Auteur du projet: Atelier-DC, Denis Cherubin, Grande Rue 3, 2112 Môtiers.

Projet: Construction de 2 villas individuelles identiques avec panneaux solaires, terrasse/balcon, PAC int. + mur de soutènement en pierres type Ronda, sur les parcelles N°s 1213 et 1214, surfaces 2 x 500 m², sises à la Rue Guillaume-Triponez, 2336 Les Bois. Zone d'affectation: En zone à bâtir, CAa.

Dimensions principales: Longueur 13m00, largeur 12m00, hauteur 6m20, hauteur totale 7m70.

Genre de construction: Façades: briques TC, isolation périphérique, crépi blanc; toiture: tuiles anthracite.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 avril 2022 au secrétariat communal des Bois où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Bois, 16 mars 2022.

Conseil communal.

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Bure

Requérant: MNLK sàrl, Rue des Clavières 9, 2926 Boncourt. Auteur du projet: Etienne Chavanne Moutier S.A., Rue du Crêt 34, 2740 Moutier.

Description de l'ouvrage: Construction de 2 maisons familiales, couvert à voitures avec réduit ainsi qu'une terrasse couverte; poêle de salon; pompe à chaleur air-eau et panneaux solaires photovoltaïques en toiture.

Cadastre: Bure. Parcelle N° 4792, sise au lieu-dit Voirdgie di Chos, 2915 Bure. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAa. Plan spécial: Le Chos.

Dimensions: Longueur 15m00, largeur 6m70, hauteur 5m80, hauteur totale 7m50; couvert à voitures: 6m00 x 5m40; réduit: 4m50 x 2m80.

Genre de construction: Matériaux façades: ossature bois isolée; crépi, rouge brique clair; toiture: tuiles Tegalit grises.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Bure, Route de Porrentruy 4, 2915 Bure, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 25 avril 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bure, le 21 mars 2022.

Conseil communal.

Bure

Requérant: 1021 invest SA, Route des Iles 88, 1897 Bouveret. Auteur du projet: Variante B SA, Route de Porrentruy 5, 2042 Alle.

Description de l'ouvrage: Construction de 3 villas contiguës; pompe à chaleur air/eau et panneaux solaires photovoltaïques en toiture.

Cadastre: Bure. Parcelle N° 4840, sise à la Rue du Passage du Praî à Prêtre, 2915 Bure. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAa.

Dérogation requise: Article 3.4.2 du RCC.

Dimensions: Longueur 27m60, largeur 11m20, hauteur 5m90, hauteur totale 7m65.

Genre de construction: Matériaux façades: ossature bois isolée, bardage bois horizontal gris; toiture: tuiles anthracite.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Bure, Route de Porrentruy 4, 2915 Bure, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 25 avril 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bure, le 21 mars 2022.

Conseil communal.

Cornol

Requérants: Diane et Ludovic Gerber, Route de la Baroche 8, 2952 Cornol. Auteur du projet: Les Fils de Marc Joliat SA, Rue de l'Avenir 17, 2852 Courtételle.

Projet: Modification du permis de construire N° 174/19 octroyé le 3.12.2020 pour la construction d'une maison familiale avec garage, cheminée de salon, PAC ext., panneaux solaires sur toiture plate, terrasse, selon dossier déposé, sur la parcelle N° 5043, surface 1261 m², sise au lieu-dit Verger Montagnon. Zone d'affectation: Habitation HA.

Dimensions principales: Longueur 23m22, largeur 12m25, hauteur 6m46, hauteur totale 6m46.

Genre de construction: Matériaux: B.A. et maçonnerie, isolation périphérique; façades: crépi teintes blanc cassé et gris anthracite - noir; toiture: toiture plate avec fini gravier et panneaux solaires, teinte noire.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 23 avril 2022 au secrétariat communal de Cornol où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Cornol, le 21 mars 2022.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérant: Ekrem Bektesi, Rue Franc-Village 1, 2854 Bassecourt. Auteur du projet: Val Energie SA, Clos Donzel 2, 2114 Fleurier.

Description de l'ouvrage: Pose de 54 panneaux photovoltaïques en surtoiture.

Cadastre: Bassecourt. Parcelle N° 89, sise à la Rue du Franc-Village, 2854 Bassecourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAa.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 25 avril 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 17 mars 2022.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérants: Aurélien et Maude Michaud, Rue des Condemennes 5, 2854 Bassecourt. Auteur du projet: Nigro Architecture, Route de Porrentruy 80, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Construction d'une villa familiale avec piscine enterrée en coque polyester avec une clôture.

Cadastre: Bassecourt. Parcelle N° 4595, sise à la Rue du Champ Hulay, 2854 Bassecourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dimensions: Longueur 19m45, largeur 11m20, hauteur 6m03.

Genre de construction: Matériaux façades: crépis de finition blanc cassé et revêtement bois; toiture: étanchéité avec gravier rond.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 25 avril 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 21 mars 2022.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Courfaivre

Requérant: Cornel Jud, Chemin de Chambion 13, 2853 Courfaivre. Auteur du projet: CKTECH Sàrl, Cyril Kunz, Chemin du Prailat 11, 2744 Belprahon.

Description de l'ouvrage: Construction d'une annexe avec sauna et espace détente.

Cadastre: Courfaivre. Parcelle N° 2686, sise au Chemin de Chambion 13, 2853 Courfaivre. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, H2. Plan spécial: Champs des Masses.

Dimensions: Longueur 6m00, largeur 6m00, hauteur 2m96, hauteur totale 3m08.

Genre de construction: Matériaux façades: bardage bois, éternit, gris-brun; toiture: toiture plate, gravier.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 25 avril 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 15 mars 2022.

Conseil communal.

Le Noirmont

Requérants: Antonio et Anne-Marie Pascale, Rue de l'Aurore 22, 2340 Le Noirmont. Auteur du projet: Jacques Geiser, Rue des Trois-Cantons 42, 2333 La Ferrière.

Description de l'ouvrage: Agrandissement coté ouest et sud de la maison familiale existante pour l'aménagement au rez inférieur de 3 chambres à coucher avec salle de bains et cave ainsi que l'aménagement au rez-de-chaussée d'une nouvelle cuisine avec salle à manger et d'un garage pour 2 voitures. Démolition d'une partie du local bricolage-technique pour aménager un accès au futur garage. Déplacement de la pompe à chaleur et pose de

panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture sud. Construction de murs de soutènement à l'ouest, au nord et au sud de la parcelle.

Cadastre: Le Noirmont. Parcelle N° 2007, sise au lieu-dit Sous la Fontenatte, 2340 Le Noirmont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAe. Plan spécial: Sous la Fontenatte III.

Dimensions: Longueur 18m04, largeur 8m50, hauteur 6m00, hauteur totale 9m20.

Genre de construction: Matériaux façades: idem construction existante; toiture: idem construction existante.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune du Noirmont, Rue du Doubs 9, 2340 Le Noirmont, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 25 avril 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 24 mars 2022.

Conseil communal.

Saignelégier

Requérant et auteur du projet: Pierre Girardin, Ch. de la Tuilerie 12, 2350 Saignelégier.

Description de l'ouvrage: Transformation et assainissement du bâtiment N° 10 existant, remplacement de la toiture 1 pan existante par une toiture 2 pans, construction d'un mur au nord de la terrasse, installation d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur devant la façade nord et pose de panneaux solaires en toiture.

Cadastre: Saignelégier. Parcelle N° 350, sise au Chemin de la Tuilerie 10, 2350 Saignelégier. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Dimensions: Longueur 11m08, largeur 8m55, hauteur 6m77, hauteur totale 9m04.

Genre de construction: Matériaux façades: crépis, blanc cassé; toiture: tuiles, rouge.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Saignelégier, Rue de la Gare 18, 2350 Saignelégier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 25 avril 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 15 mars 2022.

Conseil communal.

Vendlincourt

Requérants: Luis Filipe Horta da Silva, Dina Maria Machado Vieira et Joao Filipe Vieira da Silva, Rue des Prés 3, 2720 Tramelan. Auteur du projet: Luis Filipe Horta da Silva, Rue des Prés 3, 2720 Tramelan.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec garage, pompe à chaleur, panneaux solaires photovoltaïques.

Cadastre: Vendlincourt. Parcelle N° 2465, sise au lieu-dit En Chésal, 2943 Vendlincourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation H2.

Dérogation requise: Article 24 al. 2 RCC de Vendlincourt (forme des toitures).

Dimensions principales habitation: Longueur 10m10, largeur 10m10, hauteur totale 6m60; garage: 6m77 x 6m54.

Genre de construction: Matériaux façades: brique, isolation périphérique, crépi blanc; toiture: toiture plate avec fini gravier.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Vendlincourt, Milieu du Village 2, 2943 Vendlincourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 25 avril 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vendlincourt, le 18 mars 2022.

Conseil communal.

Mises au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Service de l'information et de la communication met au concours le poste de

Collaborateur-trice administratif-ve à 60%

Mission: Contribuer à l'élaboration, à la gestion et à la supervision des activités du Service dans la diffusion des informations et dans les actions de communication de l'Etat. Appuyer et assister le chef de Service. Planification, relecture et diffusion des communiqués de presse, planification et suivi des conférences de presse, réponses aux demandes des médias et des citoyens, publication de contenus sur Internet, Intranet et les réseaux sociaux. Elaborer la revue de presse. Participer à l'organisation de campagnes et d'événements. Contribuer à l'élaboration de matériel promotionnel. Assurer la gestion administrative et la comptabilité (facturation, décomptes, bouclage, etc.) du Service. Gérer les horaires et participer à la gestion opérationnelle du personnel. Formation et suivi de stagiaire et apprenti-e.

Profil: Formation professionnelle supérieure (ES, ET, brevet), dans le domaine de la communication. Expérience pratique souhaitée de 2 ans dans un poste similaire. Maîtrise de la communication orale et écrite, compétences en gestion opérationnelle, compétences d'assistance et de préparation du travail, intérêt pour les nouvelles technologies, suite Office et réseaux sociaux. Connaissances du canton du Jura, des institutions et des médias. Parfaite maîtrise de la langue française et connaissances de base de l'allemand et de l'anglais. Sens de l'organisation

et des priorités, capacité à faire face aux interruptions fréquentes du travail et à la pression, empathie, souplesse.

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice administratif-ve IIIb / Classe 11.

Entrée en fonction: 1^{er} mai 2022 ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de Jacques Chapatte, chef du Service de l'information et de la communication, tél. 032 420 50 52.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 1^{er} avril 2022** et comporter la mention « Postulation Collaborateur-trice administratif-ve SIC ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois
